

PLAN DE COURS

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SIGLE : SOC8870 **GROUPE :** 20

TITRE : SOCIOLOGIES HÉGÉLIENNES

SESSION : AUTOMNE 2022

ENSEIGNANT : JEAN-FRANÇOIS FILION
Courriel : *filion.jean-francois@uqam.ca*
Bureau : A-5250

AVIS À TOUTES LES ÉTUDIANTES ET TOUS LES ÉTUDIANTS

Boîte courriel UQAM

La boîte courriel est activée automatiquement dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours.

Pour y accéder aller au :

<https://servicesinformatiques.uqam.ca/services/Courriel%20%C3%A9tudiant>

Vous trouverez votre NIP sur votre relevé facture ou votre bulletin d'inscription

SOC 8870 — SOCIOLOGIES HÉGÉLIENNES

Professeur: Jean-François Filion

Trimestre: Automne 2022

DESCRIPTION

Analyse des *Principes de la philosophie du droit* de Hegel et de son apport fondamental pour la compréhension dialectique de l'expérience de la société. Appréhension des catégories principales de la société bourgeoise moderne (personne, contrat, société civile, État, etc.) et de leurs transformations. Poursuite du projet hégélien à travers l'étude des oeuvres de la sociologie classique et contemporaine.

PRÉSENTATION

La signification que revêt l'oeuvre de Hegel en sociologie demeure encore ambiguë de nos jours. Si certains sociologues reprennent automatiquement à leur compte les railleries anti-hégéliennes du jeune Marx, d'autres déplorent que Hegel ait été enterré vivant sans une réelle évaluation de sa pensée. On le sait, la sociologie s'est d'abord érigée en opposition aux abstractions philosophiques, ce qui renforce le rejet de la philosophie hégélienne, laquelle est rédigée dans une prose que d'aucuns qualifient de germano-ésotérique référant à un glossaire « ontothéologique ». Cependant, ce que l'on sait moins, c'est que la sociologie, qui s'érige à sa naissance en opposition au réductionnisme libéral, c'est-à-dire à l'anthropologie de l'*homo oeconomicus*, partage des aspects profonds avec les *Principes de la philosophie du droit*, dont l'apogée que constitue la *Sittlichkeit* – « éthicité » ou « vie éthique » – renferme une conceptualisation du mode d'être de la socialité humaine en rupture avec l'atomisme contractualiste de la modernité. Ainsi, le premier objectif de ce séminaire consiste à exercer une *epochè* à l'égard de la philosophie hégélienne afin d'accueillir avec générosité, paragraphe par paragraphe, sa partie la plus sociologique. Il deviendra dès lors possible d'évaluer la richesse de cette pensée qui contient l'un des témoignages les plus perçants d'une modernité, à la fois proche et loin de nous, ainsi que des éléments d'ordre épistémologique pouvant alimenter la réflexion et suggérer des avenues encore inexploitées en ce contexte paradoxalement normalisé de « crises », aussi bien des sciences sociales que de la civilisation occidentale. L'évaluation de la « sociologie hégélienne » requiert donc de prendre en considération les deux siècles qui nous séparent de Hegel, tout en admettant que l'écoulement du temps n'interdit aucunement la perspective d'une mise à jour.

Par ailleurs, notre lecture des *Principes de la philosophie du droit* se fait également à travers la critique, soit explicite ou implicite, qu'elle reçoit de la part de la philosophie de Karl Marx, de celle du pragmatiste américain de John Dewey, et quelques auteurs contemporains tels Charles Taylor, Jürgen Habermas, Michel Freitag, Judith Butler et Niklas Luhmann, ou encore des tentatives de sa récente reprise partielle chez un Axel Honneth, par exemple. L'interprétation de ces critiques cherche à montrer leurs significations dans la compréhension de phénomènes contemporains qui échappent, en apparence en tout cas, aux définitions hégéliennes, tout en situant néanmoins ces manifestations dans un cadre cohérent et systématique, et cela même en dépit souvent du caractère seulement relatif de leur expression. Il s'agit donc ici de faire jouer ces lectures dans un sens dialectique, en offrant la possibilité de faire apparaître une critique à caractère « hégélien » des critiques qui ont été adressées à l'endroit de la pensée de Hegel, en fonction d'une actualisation du caractère réflexif des pratiques sociales telles qu'elles sont perçues et conçues par la sociologie contemporaine.

PLAN

1) **Présentation du syllabus; introduction au système hégélien** (6 septembre)

I. LES *PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT* DE HEGEL

2) **Introduction à l'esprit objectif** (13 septembre)

- Lecture de la Préface et de l'Introduction (§§ 1 à 33) des *PPD*.

3) **Le droit abstrait; la moralité** (20 septembre)

- Lecture des §§ 34 à 141.

4) **Introduction à la *Sittlichkeit*; la famille** (27 septembre)

- Lecture des §§ 142 à 181.

5) **La société civile** (4 octobre)

- Lecture des §§ 182 à 256.

6) **L'État I; le droit public interne** (11 octobre)

- Lecture des §§ 257-320.

7) **L'État II; le droit public externe et histoire du monde** (18 octobre)

- Lecture des §§ 321 à 360.

8) *Semaine de lecture* (du 24 au 28 octobre)

II. CRITIQUES ET ACTUALITÉ DE LA PENSÉE HÉGÉLIENNE

9) **Autour de la critique matérialiste du jeune Marx** (01/11)

10) **La philosophie hégélienne de la nature en contexte de crise écologique** (08/11)

11) **Que peut signifier une pensée spéculative au XXI^e siècle ?** (15/11)

12) **Exposé sur _____ par _____** (22/11)

Exposé sur _____ par _____

13) **Exposé sur _____ par _____** (29/11)

Exposé sur _____ par _____

14) **Exposé sur _____ par _____** (06/12)

Exposé sur _____ par _____

15) **Conclusion** (13/12)

FORMULE PÉDAGOGIQUE

- A) Semaines 1 à 7: cours magistraux suivis de discussions sur les extraits à lire des *Principes de la philosophie du droit*.
- B) Semaines 9 à 11: exposés du professeur sur des thèmes particulier de l'oeuvre de Hegel
- C) Semaines 12 à 15: exposés des étudiants et étudiantes sur la réception de Hegel dans les sciences humaines.

ÉVALUATION

L'évaluation s'effectuera sur quatre types de prestation. Tout d'abord, il y a la présence et la participation aux séminaires, où la prise de parole est encouragée lors des échanges. Ensuite, un résumé (10-12 pages) de la présentation des *Principes de la philosophie du droit* qu'a rédigée J.-F. Kervégan dans sa traduction, qui est à remettre au retour de la semaine de lecture. Troisièmement, il y a l'exposé oral, qui consiste en un premier jet du travail final. Enfin, le travail final de 25 pages sur la réception de Hegel dans les sciences humaines; il est préférable de faire valider le thème par le professeur.

Pondération

- Présence et participation aux séminaires 15 %
- Résumé de J.-F. Kervégan, « L'institution de la liberté » (présentation des *Principes de la philosophie du droit*, p. 1-109) : 10-12 page à remettre le **1^{er} novembre** 25 %
- Présentation orale de 30 à 45 minutes: pour la **2^e moitié du trimestre** 20 %
- Travail final : 25 pages à remettre le **19 décembre** 40 %

PRÉCISIONS AU SUJET DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION À L'UQAM

Une entente est signée par l'enseignant.e et les étudiant.e.s du cours dans les deux premières semaines du cours. Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

1. le nombre et les échéances des évaluations;
2. la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale du cours

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter le document suivant:

- Pour les cycles supérieurs: Règlement 8 de l'UQAM, article 9.4
<https://instances.uqam.ca/reglements/>

DISPONIBILITÉ

Les mardis et jeudis après-midi, sur rendez-vous pris en classe ou par courriel*:

filion.jean-francois@uqam.ca

** L'envoi de courriel au professeur est réservé à la prise de rendez-vous.*

LECTURES OBLIGATOIRES

- HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, trad. J.-F. Kervégan, 3^e éd. rev. et aug., PUF, coll. «Quadrige», 2013.**
- Recueil de textes, qui sera élaboré progressivement au gré des décisions prises en classe quant au contenu de la deuxième partie du séminaire.

*** Il existe quatre traductions françaises des Principes de la philosophie du droit et trois éditions de la traduction de Kervégan: il est impératif de se procurer celle qui est mentionnée ci-dessus.*

N.B. : Exceptionnellement l'ouvrage est déclaré manquant chez le distributeur pour le début de l'automne 2022 ; il sera disponible à la Réserve de la bibliothèque ; cependant, vous pouvez vous procurer la version numérique sur le site leslibraires.ca.

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Hegel

- Principes de la philosophie du droit*, trad. J-F Kervégan, 3^e éd rev. et aug., PUF, 2013.
- Phénoménologie de l'esprit*, trad. B. Bourgeois, Paris, Vrin, 2006.
- Encyclopédie des sciences philosophiques*, tome III, *Philosophie de l'esprit*, trad. B. Bourgeois, Paris, Vrin, 1988.
- Leçons sur le droit naturel et la science de l'État*, trad. J.-P. Deranty, Paris, Vrin, 2002.
- Écrits politiques*, trad. M. Jacob et P. Quillet, Paris, Champ Libre, 1977.
- Cours d'esthétique*, trad. J.-P. Lefebvre et V. von Schenk, 3 vol., Paris Aubier, 1995-1997
- Système de la vie éthique*, trad. J.Taminiaux, Paris, Payot, 1992.
- La philosophie de l'esprit (1805)*, trad. G. Planty-Bonjour, Paris, PUF, 1992.
- L'esprit du christianisme et son destin*, trad. F. Fischbach, Paris, Presses Pocket, 1992.
- La positivité de la religion chrétienne*, trad. G. Planty-Bonjour, Paris, PUF, 1983.
- Leçons sur la philosophie de l'histoire*, trad. J. Gibelin, Paris, Vrin, 1987.
- Introduction à la philosophie de l'histoire*, trad. M. Bienenstock et N. Waszek, Paris, LGF, 2011.
- Leçons sur la philosophie de la religion*, trad. Pierre Garniron, Paris, PUF, 1972.
- Textes pédagogiques*, trad. B. Bourgeois, Paris, Vrin, 1990

Commentaires, lectures et critiques

- ADLER, A., *Hegel et l'Afrique. Histoire et conscience historique africaines*, Paris, CNRS Éditions, 2017.
- ADORNO, T.W., *Trois études sur Hegel*, Paris, Payot, 1979.
- AVINERI, S., *Hegel's Theory of the Modern State*, Cambridge, CUP, 1972.
- BIENENSTOCK, M., *Politique du jeune Hegel (1801-1806)*, Paris, PUF, 1992.
- BLOCH, E., *Sujet-Objet. Eclaircissement sur Hegel*, Paris, Gallimard, 1977
- BORIES, E., *Hegel, philosophie du droit*, Paris, Ellipses, 2012.
- BOURGEOIS, B., *Éternité et historicité de l'esprit selon Hegel*, Paris, Vrin, 1991.
- , *Études hégéliennes: Raison et décision*, Paris, Vrin, 1992.
- , *Hegel et les actes de l'esprit*, Paris, Vrin, 2001.
- , *La pensée politique de Hegel*, Paris, PUF, 1969.
- BRUAIRE, C., *Logique et religion chrétienne dans la philosophie de Hegel*, Paris, Seuil, 1964.
- BUCHWALTER, A. (sous la dir.), *Hegel and Capitalism*, Albany, SUNY, 2015.
- BUCK-MORSS, S., *Hegel et Haïti*, Paris, Léo Scheer, 2006.

- BUTLER, J., *Sujets du désir. Réflexions hégéliennes en France au XX^e siècle*, Paris PUF, 2011.
- CARON, M. (sous la dir.), *Hegel*, Paris, Cerf, 2007.
- COLLETTI, L., *Le Marxisme et Hegel*, Paris, Champ Libre, 1976.
- COLLIOT-THÉLÈNE, C., *Le Désenchantement de l'État: de Hegel à Max Weber*, Paris, Minuit, 1992.
- DENIS, H., *Hegel penseur politique*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1989.
- DEWEY, J., *Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir*, Climats-Flammarion, 2014
- D'HONDT, J., *Hegel et son temps. Berlin 1818-1831*, Paris, Éditions Sociales, 1968.
- FARINATI, A. N., *Hegel démocrate. Autour de la Philosophie du droit*, Paris, L'Harmattan, 2012.
- FILION, J.-F., *Dialectique et matière. La conceptualité inconsciente des processus inorganiques dans la Philosophie de la nature (1830) de Hegel*, Québec, PUL, 2007.
- FREITAG, M., *Dialectique et société*, 3 vols., 2^e éd., Montréal, Liber, 2011-2013.
- , *Le Naufrage de l'université*, Québec, Nota Bene, 1995.
- , *L'oubli de la société*, Québec, PUL et Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.
- GADAMER, H.-G., *Reason in the Age of Science*, Cambridge, MIT Press, 1991.
- , *L'Art de comprendre*, tome 1, *Herméneutique et tradition philosophique*, Paris, Aubier, 1982.
- , *Hegel's Dialectic. Five Hermeneutic Studies*, 1976.
- GALLAGHER, S., (sous la dir.), *Hegel, History, and Interpretation*, Albany, SUNY Press, 1997.
- GUIBET LAFAYE, C., *L'esthétique de Hegel*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- GUIBERT LAFAYE, C., et J.-L. VIEILLARD-BARON, (sous la dir.), *L'esthétique dans le système hégélien*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- HABERMAS, J., *Le Discours philosophique de la modernité. Douze conférences*, Paris, Gallimard, 1988.
- HARRIS, E.E., *An Interpretation of the Logic of Hegel*, Lanham, University Press of America, 1983.
- , *The Spirit of Hegel*, Atlantic Highlands, Humanities Press, 1993.
- HONNETH, A., *Les pathologies de la liberté. Une réactualisation de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Découverte, 2008.
- , *Le Droit de la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique*, Paris, Gallimard, 2015.
- JANICAUD, D., *Hegel et le destin de la Grèce*, Paris, Vrin, 1975.
- KERVÉGAN, J.-F., *L'effectif et le rationnel. Hegel et l'esprit objectif*, Paris, Vrin, 2007.
- , *Hegel et l'hégélianisme*, Paris, PUF, 2005.
- , *Hegel, Carl Schmitt. Le politique entre spéculation et positivité*, PUF, 2005.
- KERVÉGAN, J.F. et G., MARMASSE (sous la dir.), *Hegel penseur du droit*, Paris, CNRS Éditions, 2004.
- KOJÈVE, A., *Introduction à la lecture de Hegel*, Paris, Gallimard, 1992.
- , *Esquisse d'une phénoménologie du droit*, Paris, Gallimard, 1981.

- KOLB, D., *The Critique of Pure Modernity: Hegel, Heidegger, and After*, Chicago, UCP, 1986.
- LEBRUN, G., *La Patience du concept. Essai sur le discours hégélien*, Paris, Gallimard, 1972.
- , *L'envers de la dialectique. Hegel à la lumière de Nietzsche*, Paris, Seuil, 2004.
- LÉCRIVAIN, A., *Hegel et l'éthicité*, Paris, Vrin, 2001.
- LEFEBVRE, J.-P. et P. MACHEREY, *Hegel et la société*, Paris, PUF, 1984.
- LEFORT, C., *Formes de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1977.
- LOSURDO, D., *Hegel et les Libéraux*, Paris, PUF, 1994.
- LÖWITH, K., *De Hegel à Nietzsche*, trad. R. Laureillard, Paris, Gallimard, 1969.
- LUKÁCS, G., *Le jeune Hegel: sur les rapports de la dialectique et de l'économie*, Paris, Gallimard, 1981.
- LUHMANN, N., *Observations on Modernity*, Stanford, SUP, 1998.
- MABILLE, B., *Hegel. L'épreuve de la contingence*, Paris, Aubier, 1999.
- MACHEREY, P., *Hegel ou Spinoza*, Paris, Découverte, 2004.
- MALABOU, C., *L'avenir de Hegel. Plasticité, temporalité, dialectique*, Paris, Vrin, 1996.
- MARCUSE, H., *Raison et Révolution: Hegel et la naissance de la théorie sociale*, Paris, Minuit, 1968.
- MARMASSE, G., *Force et fragilité des normes. Les principes de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, PUF, 2011.
- MARX, K., *L'introduction à la Critique de la philosophie du droit de Hegel*, Paris, Ellipse, 2000.
- , «Critique de la philosophie politique de Hegel (1843)», *Œuvres*, III, Paris, Gallimard, 1982, p. 863-1018.
- MASPÉTIOL, R., *Esprit objectif et sociologie hégélienne*, Paris, Vrin, 1983.
- MILLS, J., *The Unconscious Abyss. Hegel's Anticipation of Psychoanalysis*, Albany, SUNY, 2002.
- NICOL, R., *Normativité et Modernité. Essai sur le concept hégélien de «Sittlichkeit»*, Montréal, thèse, Université de Montréal, 1994.
- PAGÈS, C., *Hegel & Freud. Les intermittences du sens*, Paris, CNRS Éditions, 2015.
- PAPAÏOANNOU, K., *Hegel et Marx, l'interminable débat*, Paris, Allia, 1999.
- PATTEN, A., *Hegel's Idea of Freedom*, Oxford, OUP, 1999.
- PINKARD, T., *Hegel's Dialectic*, Philadelphia, Temple U.P., 1998.
- PÖGGELER, O., *Études hégéliennes*, Paris, Vrin, 1985.
- REDDING, Paul, *Hegel's Hermeneutics*, Ithaca, Cornell U.P., 1996.
- RICHIR, M., *Phénoménologie et institution symbolique*, Aubenas d'Ardèche, Millon, 1988.
- RICOEUR, P., *Temps et récit*, vol. III, *Le temps raconté*, Paris, Seuil, 1985.
- RITTER, J., *Hegel et la Révolution française*, Paris, Beauchesne, 1970.
- ROSE, G., *Hegel Contra Sociology*, London, Athlone, 1981.
- ROSEN, M., *Hegel's Dialectic and its Criticism*, Cambridge, CUP, 1984.
- ROSENZWEIG, F., *Hegel et l'État*, trad. G. Bensussan, Paris, PUF, 1991.

- SCHMIDT AM BUSCH, H.-G., *Hegel et le Saint-simonisme. Étude de philosophie sociale*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2012.
- SIEP, L., *Philosophie pratique de Hegel. Actualité et limites*, Paris, Éclat, 2013.
- SOUAL, P., *Le Sens de l'État*, Louvain-Paris, Peeters, 2006.
- STANGUENNEC, A., *Hegel*, Paris, Vrin, 1997.
- STEPELEVICH, L. S., (sous la dir.), *Selected Essays on G.W.F. Hegel*, Atlantic Highlands, NJ, Humanities Press, 1993.
- TAYLOR, C., *Hegel*, Cambridge, CUP, 1975.
- , *Hegel et la société moderne*, Québec, PUL, 1998.
- TINLAND, O., (sous la dir.), *Lectures de Hegel*, Paris, Livre de Poche, 2005.
- VIEILLARD-BARON, J.-L., *Hegel, penseur du politique*, Paris, Félin, 2006.
- , *Hegel. Système et structures théologiques*, Paris, Cerf, 2006.
- , *Hegel et l'idéalisme allemand*, Paris, Vrin, 1999.
- , (sous la dir.), *Hegel et la vie*, Paris, Vrin, 2004.
- WOOD, A. W., *Hegel's Ethical Thought*, Cambridge, CUP, 1990.
- WEIL, E., *Hegel et l'État*, Paris, Vrin, 1950.
- ZIZEK, S., *Le plus sublime des hystériques: Hegel avec Lacan*, 2^e éd., Paris, PUF, 2011.
- , *Moins que rien : Hegel et l'ombre du matérialisme dialectique*, Paris, Fayard, 2015.

Conseil et soutien : Service à la vie étudiante

<https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/nouvelles-ressources.html>

Autodéclaration Covid-19

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Gk7LEtpCHEmQ4Xp611NQb0-SQoL3EWJBmhqheGOB1B1UNklCUIhGNVZCRFQ3UTI5SFBZTIQ4U0JXQy4u>

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.


La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca



La **Faculté des sciences humaines** ne tolérera aucune forme de racisme, de sexisme, de harcèlement, de discrimination, d'agression ou de mépris (comportement, propos écrit ou verbal, attitude) à l'égard des professeur.e.s, des chargé.e.s de cours, des étudiant.e.s et des employé.e.s de soutien.

UQÀM | **Faculté des sciences humaines**